



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois espaces sur le territoire de la commune de Veyrier

16 avril 2014

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Veyrier du 5 décembre 2013 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 18 mars 2014,

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

#### **Esplanade Jean-PIAGET**

à l'artère centrale du plan localisé de quartier « Les Grands-Esserts » commençant au chemin des Beaux-Champs 7 et finissant sans issue.

Cette dénomination rend hommage au célèbre veyrite, Jean William Fritz Piaget, né le 9 août 1896 à Neuchâtel et mort le 16 septembre 1980 à Genève. Psychologue, biologiste, logicien et épistémologue suisse, il fut connu pour ses travaux en psychologie du développement et en épistémologie à travers ce qu'il a appelé l'épistémologie génétique. L'éclairage qu'il apporte sur l'« intelligence », comprise comme une forme spécifique de l'adaptation du vivant à son milieu,

sur les stades d'évolution de celle-ci chez l'enfant et sa théorie de l'apprentissage, exerceront une influence notable sur la pédagogie et les méthodes éducatives.

Le code voie est 64041.

Entrée en vigueur de cette dénomination : au début des travaux

### **Chemin des Grands-Esserts**

à l'artère au nord du plan localisé de quartier « Les Grands-Esserts » intersectant le chemin des Beaux-Champs, la route de Vessy et aboutissant à la promenade des Cirses.

Cette dénomination est en relation avec la toponymie du lieu qui désigne un grand terrain défriché, essarté.

Le code voie est 64050.

Entrée en vigueur de cette dénomination : au début des travaux

### **Promenade des Cirses**

à la voie piétonne débutant à la hauteur du 176 route de Veyrier et terminant au nord du plan localisé de quartier « Les Grands-Esserts ».

Cette dénomination décrit une variété de chardons qui était très présente dans ce lieu de la commune.

Le code voie est 64068.

Entrée en vigueur de cette dénomination : au début des travaux

2/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles, ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :